

UNAPEI

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

15, rue Coysevox

75018 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

UNAPEI

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

15, rue Coysevox
75018 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de l'association UNAPEI

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UNAPEI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Neuilly-sur-Seine, le 25 mai 2018

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Claude MARTY

BILAN 2017 - ACTIF

LIBELLES DES COMPTES	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS et PROVISIONS	MONTANT NET au 31.12.17	MONTANT NET au 31.12.16
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions , brevets , logiciels , marques	157 918	142 860	15 058	23 211
Immobilisations incorporelles en cours			0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	15 000		15 000	15 000
Constructions : composants				
- Composant : STRUCTURE	427 573	256 207	171 366	184 459
- Composant : MENUISERIE	106 762	81 267	25 495	28 126
- Composant : CHAUFFAGE	123 034	59 529	63 505	6 478
- Composant : ELECTRICITE	177 539	106 977	70 562	33 988
- Composant : PLOMBERIE	69 813	57 437	12 376	13 345
- Composant : ASCENCEUR	57 800	1 576	56 224	6 592
- Composant : COUVERTURE	32 615	13 872	18 743	19 838
Agencements et installations des constructions	465 200	218 248	246 952	30 860
Agencements et installations divers	103 511	33 565	69 946	32 076
Matériel de bureau et informatique	383 198	318 784	64 414	60 806
Mobilier de bureau	199 413	127 468	71 945	20 515
Avance et acompte			0	3 983
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titres immobilisés	1 647		1 647	1 647
Rente perpétuelle	152		152	152
Prêts	0		0	0
Dépôts et cautionnements	1 287		1 287	1 287
TOTAL I	2 322 463	1 417 790	904 672	482 362
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
STOCKS	31 888		31 888	22 606
CREANCES DE FONCTIONNEMENT				
Associations - Autres créances	1 151 179	121 731	1 029 448	634 686
Etat	107 772		107 772	50 835
Débiteurs divers	98 900		98 900	83 700
Produits à recevoir	300 592		300 592	232 999
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 542 117		1 542 117	1 690 267
DISPONIBILITES				
Chèques à encaisser			0	0
Banques	2 885 916		2 885 916	2 458 424
C.C.P			0	0
Caisses	707		707	955
Charges constatées d'avance	133 472		133 472	120 433
TOTAL II	6 252 543	121 731	6 130 811	5 294 904
<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>				
Prime de remboursement des emprunts IV			0	0
Ecart de conversion Actif V			0	0
TOTAL ACTIF	8 575 007	1 539 521	7 035 486	5 777 267
Engagements recus :				
-legs immobilier restant à vendre			2 319 482	2 822 110
-legs immobilier avec mise à disposition UNAPEI			2 496 794	2 315 894
UNAPEI - Rapport Financier 2017 - Budget 2019				

BILAN 2017 - PASSIF

LIBELLES DES COMPTES	MONTANT NET au 31.12.17	MONTANT NET au 31.12.16
<u>FONDS ASSOCIATIFS</u>		
Fonds propres		
Fonds de dotation	108 332	108 332
Fonds statutaire	152	152
Fonds provenant de dons et legs	70 735	70 735
Participation à la Maison UNAPEI	759 409	759 409
Autres réserves libres	810 000	610 000
Report à nouveau	305 206	117 996
Résultat de l'exercice	587 635	387 210
Autres Fonds Associatifs		
Subventions	1 829	1 829
Provisions réglementés		
TOTAL I	2 643 298	2 055 663
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		374 643
Provisions pour charges		0
TOTAL II	0	374 643
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement	0	0
Sur autres ressources	384 026	440 213
TOTAL III	384 026	440 213
<u>DETTES</u>		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	802 131	434 503
DETTES DE FONCTIONNEMENT		
Fournisseurs	444 881	332 484
Autres dettes - Avances et acomptes reçus	9 383	
Dettes sociales	415 906	438 631
Dettes fiscales	108 748	60 524
Rente pour la Vie	808 047	507 415
Fonds social Rente survie	225 890	224 163
Créditeurs divers	1 107 140	684 154
Charges à payer	17 225	110 378
Produits constatés d'avance	68 812	114 496
TOTAL IV	4 008 163	2 906 748
COMPTES DE REGULARISATION		
Ecart de conversion passif V	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	7 035 486	5 777 267
Engagements donnés :		
-legs immobilier restant à vendre	0	0
-legs immobilier avec mise à disposition	0	0

COMPTE DE RESULTAT 2017 - CHARGES

CHARGES	Réalisation 2 017	Fonctionnement	Hors Fonctionnement & Report Fonds Dédies	Budget 2 017 Actualisé	Réalisation 2 016
Achats	285 171	223 175	61 996	296 700	231 039
Services extérieurs	716 606	716 606		750 540	595 831
		0			
		0			
Autres services extérieurs	1 832 571	1 722 435	110 136	1 893 000	1 485 993
		0			
Impôts, taxes et versements	185 467	185 467		221 482	239 330
Salaires et charges sociales	2 461 880	2 451 564	10 316	2 391 247	2 679 918
Dotations aux amortissements : sur immobilisations	87 489	87 489		91 200	73 920
Dotations aux amortissements : charges à répartir		0			
Dotations aux provisions : créances associations	17 797	17 797			23 200
Dotations aux provisions : stocks		0			
Dotations aux provisions : autres créances		0			
Dotations aux provisions : pour risques et charges		0			
Autres charges	206 603	206 603		4 500	101 759
Pertes sur créances irrécouvrables	7 067	7 067	0	0	13 412
CHARGES D' EXPLOITATION I	5 800 651	5 618 203	182 448	5 648 669	5 444 402
CHARGES FINANCIERES II	306	306	0	0	0
Charges except. sur opérations de gestion	8 188	8 188	0	0	3 274
Charges except. sur opérations en capital	8 299	8 299	0	0	4 867
Dotation aux amortissements et provisions		0	0	0	322 143
CHARGES EXCEPTIONNELLES III	16 487	16 487	0	0	330 284
TOTAL DES CHARGES (I + II + III)	5 817 444	5 634 996	182 448	5 648 669	5 774 686
Impôts	-17 639	-17 639	0	0	-14 510
ENGAGEMENT A REALISER sur ressources affectées	126 261	0	126 261	200 000	82 000
EXCEDENT	587 635	587 635	0	0	387 210
TOTAL GENERAL	6 513 699	6 204 990	308 709	5 848 669	6 229 385

COMPTE DE RESULTAT 2017 - PRODUITS

PRODUITS	Réalisation 2 017	Fonctionnement	Hors Fonctionnement & Report Fonds dédiés	Budget 2 017 Actualisé	Réalisation 2 016
Conseils et Accompagnements	13 643	13 643		170 000	178 686
Co-financements	1 555 694	1 555 694		1 583 475	1 588 132
Contributions aux services de l'unapei	1 044 098	1 044 098		1 040 100	1 041 345
Abonnements	504 835	504 835		505 650	507 495
Ventes diverses	162 203	162 203		132 700	118 887
Subventions d'exploitation	114 147	114 147		106 100	118 607
Dons et Legs affectés à l' UNION	851 533	851 533		206 300	787 314
Parrainages	539 820	413 559	126 261	659 232	424 779
Autres produits	1 133 961	1 133 961		900 400	917 775
Production stockée	7 322	7 322		0	-8 784
Reprise de provisions	10 925	10 925			297 861
Transfert de charges	13 200	13 200			6 607
PRODUITS D' EXPLOITATION I	5 951 381	5 825 120	126 261	5 303 957	5 978 704
PRODUITS FINANCIERS II	4 547	4 547			3 212
PRODUITS EXCEPTIONNELS III	375 324	375 324			109 613
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)	6 331 252	6 204 991	126 261	5 303 957	6 091 529
Report de ressources non utilisées des EX ANT.	182 448	0	182 448	544 713	137 856
DEFICIT		0	0	-	
TOTAL GENERAL	6 513 699	6 204 990	308 709	5 848 669	6 229 385

Les présents comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 14/04/2018
L'annexe complète et commente le bilan et le compte de résultat pour toute information jugée significative concernant :

1. Les principes comptables et méthodes de base.
2. Les informations sur les faits caractéristiques de l'exercice.
3. Les autres informations complémentaires.

1. - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE BASE

Les comptes de l'exercice 2017 ont été élaborés et présentés conformément au plan comptable général (règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016) aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les principes suivants ont été respectés :

- prudence,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les créances clients sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les VMP sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2. - AUTRES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

TABLEAU DES VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants bruts)

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	POSTE	FIN EXERCICE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Logiciels	157 917				157 917
Immobilisations incorporelles en - cours	0				0
	157 917	0	0	0	157 917
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	15 000	0		0	15 000
Constructions	0				0
Composant : STRUCTURE	427 574			0	427 574
Composant : MENUISERIE	106 762			0	106 762
Composant : CHAUFFAGE	63 602	59 431		0	123 033
Composant : ELECTRICITE	136 838	40 702		0	177 539
Composant : PLOMBERIE	69 813			0	69 813
Composant : ASCENCEUR	37 492	57 800	37 492	0	57 800
Composant : COUVERTURE	32 615			0	32 615
Agencements et installations	408 943	269 760	109 992	0	568 711
Matériel de bureau et informatique	377 816	28 988	23 606	0	383 198
Mobilier de bureau	152 593	57 216	10 396	0	199 413
Avance immos en cours	3 983		3 983		0
	1 833 033	513 897	181 486	0	2 161 458
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Titres immobilisés	1 647				1 647
Rente perpétuelle	152				152
Prêts	0				0
Dépôts et cautionnements	1 287				1 287
	3 086	0	0	0	3 086
	1 994 036	513 897	181 486	0	2 322 461

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	DUREE en année	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	DIMINUTIONS	VIRT POSTE A POSTE	FIN EXERCICE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5	134 708	8 153		0	142 861
		0				0
		0				0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0				0
Terrains	-	0				0
Constructions	25					
Composant : STRUCTURE		243 114	13 093		0	256 207
Composant : MENUISERIE		78 637	2 630		0	81 268
Composant : CHAUFFAGE		57 125	2 404		0	59 529
Composant : ELECTRICITE		102 850	4 128		0	106 978
Composant : PLOMBERIE		56 468	970		0	57 438
Composant : ASCENCEUR		30 900	8 053	37 378	0	1 575
Composant : COUVERTURE		12 777	1 094		0	13 872
		0				0
Agencements et installations des constructions	10	313 136	9 859	104 747		218 248
Agencements et installations divers	10	32 870	5 940	5 245		33 565
Matériel de bureau et informatique	5	317 010	25 380	23 606		318 784
Mobilier de bureau	5 à 10	132 078	5 786	10 396	0	127 468
		1 376 966	79 336	181 371	0	1 274 930
		1 511 674	87 489	181 371		1 417 790

TABEAU DES PROVISIONS

	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Provisions réglementées	0	0	0	0
Total Provision réglementés	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges d'Exploitation	0	0		0
Provisions pour risques et charges Exceptionnelles	374 643	0	374 643	0
Total Provisions pour Risques et Charges	374 643	0	374 643	0
Provisions pour dépréciation des comptes d'associations	114 859	17 797	10 925	121 731
Provisions pour dépréciation des stocks	0	0	0	0
Provisions pour dépréciation des autres créances (Legs)	0	0	0	0
Total dotations Amortissements et Provisions dépréciations	114 859	17 797	10 925	121 731
	489 502	17 797	385 568	121 731

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	Échéance	
		à moins d'1 an	à plus d'1 an
CREANCES			
Associations- Autres Créances	1 151 179	1 151 179	
Etat (T.V.A - IS)	107 772	107 772	0
Débiteurs divers	98 900	98 900	0
Produits à recevoir	300 592	300 592	0
Charges constatées d'avance	133 472	133 258	214
	1 791 915	1 791 701	214

ETAT DES DETTES

	Montant Brut	Échéance		
		à moins d'1 an	entre 1 et 5 ans	à plus de 5 ans
DETTES				
Dettes financières				
Concours bancaires	802 131	802 131		0
Dettes de fonctionnement				
Fournisseurs	444 881	444 881		0
Avances reçues sur contributions	9 383	9 383		0
Dettes sociales	415 906	415 906		0
Dettes fiscales (taxes/salaires et Iva)	108 748	108 748		0
Rente pour la vie (prime, rentes)	808 047	654 341		153 706
Fonds social Rente survie	225 890	225 890		0
Créditeurs divers	1 107 140	1 107 140		0
Charges à payer	17 225	17 225		0
Produits constatés d'avance	68 812	52 676	16 136	
	4 008 162	3 838 320	16 136	153 706

Précisions sur les échéances à plus d'un an :

Frais de gestion Rente-survie à prime unique, enregistrés en Produits constatés d'avance :

Les Frais de gestion relatifs aux contrats Rente-survie à prime unique, sont enregistrés pour moitié dans les comptes de l'exercice ; le solde étant ensuite étalé par 10ème, au cours des 10 exercices suivant la souscription du contrat.

DETTES (détail)

DETTES SOCIALES **415 906**

dont

- Personnel rémunérations dues	870
- Provisions pour congés payés	236 058
- Personnel Autres charges à payer	50 743
- Organismes sociaux : Urssaf-garp-retraite	79 394
- Indemnités journalières de sécurité sociale	2 515
- Organismes sociaux : Formation professionnelle	28 834
- Taxe apprentissage	2 775
- Organismes sociaux : Effort construction	14 717
	415 906

DETTES FISCALES **108 748**

dont

- TVA	108 748
- IS	
- Taxe sur les salaires	
	108 748

CREDITEURS DIVERS **1 107 140**

dont

- Œuvres sociales	
- Avances reçues	-
- Legs à reverser	1 067 588
- Assistance OVERSYS Logiciel MAP	11 781
- Cotisation UNAPEI IDF	9 500
- Frais de déplacement élus	13 525
- Frais de déplacement salariés	725
- Divers	4 020

CREANCES (détail)

ETAT

107 772

dont

- T.V.A.	68 300
- I.S	17 639
- TAXE SUR SALAIRE	21 833
	107 772

DEBITEURS DIVERS

98 900

dont

- Stage de formation personnel	29 444
- Ticket restaurant	4 530
- Fournisseurs débiteur	59 421
- Divers	5 506
	98 900

PRODUITS A RECEVOIR

300 592

dont

- Subvention AGEFIPH solde 2017	40 509
- Par Unaf solde 2017	26 157
- Frais de Gestion Rente Survie	45 505
- Conv Crédit coopératif	50 000
- Subv GD est congrès	7 500
- Dons	35 694
- Divers charges sociales	49 885
- Divers Autres	2 490
- Solde aide structurelle ANCV	42 853
	300 592

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS				
	01/01/17	Augmentations	Diminutions	31/12/17
Fonds propres				
Fonds Associatifs	179 219	0	0	179 219
Participation a la Maison UNAPEI	759 409	0	0	759 409
Autres réserves libres	610 000	200 000	0	810 000
Report a nouveau	117 996	187 210		305 204
Résultat de l'exercice	387 210	587 635	387 210	587 635
Autres Fonds Associatifs				
Provisions réglementées	0		0	0
Subventions	1 829	0		1 829
TOTAL	2 055 663	974 845	387 210	2 643 298

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES					
apports, dons manuels, legs et donations affectées					
	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants en fin d'exercice
		A	B	C	D=A-B+C
APPORTS	0	0	0	0	0
DONS , AUTRES	0	166 158	72 406	126 261	220 013
LEGS ET DONATIONS	0	274 054	110 042		164 012
TOTAL	0	440 212	182 448	126 261	384 025

SUBVENTIONS	2 017	2 016
Subvention du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité	0	0
Subventions des Collectivités territoriales (congrès, exposition)	17 000	15 000
Subventions diverses de fonctionnement (Unaf, Agefiph)	92 002	91 515
Autres subventions	5 145	12 092
Subventions Européennes	0	0
TOTAL	114 147	118 607

CHARGES EXCEPTIONNELLES

16 487

dont :

- Pénalités

8 188

- Divers

115

- Régul prorata de TVA

8 184

16 487

PRODUITS EXCEPTIONNELS

375 324

dont :

- Reprise Provision pour risque

374 643

- Divers

681

375 324

EFFECTIF " PERMANENTS DU SIEGE " AU 31 DECEMBRE 2017 :

Cadres :	27,00
Non Cadres :	11,00
Soit en équivalent temps plein :	38,00

MONTANT DES REMBOURSEMENTS DE FRAIS ALLOUES AUX ADMINISTRATEURS AU TITRE DE L'EXERCICE 2017 :

121 993

MONTANT DES ENGAGEMENTS D'INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE MAJOREES DES CHARGES AFFERENTES :

334 775

Droits acquis par le Personnel, au 31 Décembre 2017, en application de la Convention collective.

MONTANT DES ENGAGEMENTS RECUS HORS BILAN :

Partenaire	Catégorie	Thématique / projet	2018	2019	2020	Commentaire
Société Générale	Mécénat	Action Associative & Université des dirigeants	25 000,00 €			
Axapa	Partenariat	Opération Brioches (minimum reversé HT)	18 000,00 €			
Carac	Partenariat	Carac Epargne Vivre Ensemble (HT)	27 500,00 €	7 500,00 €		
Fond Malakoff Médéric Handicap	Mécénat	Télé-odontologie (fonds dédié)	56 261,00 €		56 262,00 €	Au plus tard 2020
Fonds Handicap & Société	Mécénat	Télé-odontologie (fonds dédié)	20 000,00 €			
GMF	Partenariat	Accessibilité (HT)	20 833,33 €	20 833,33 €		
GMF	Mécénat	Travail	10 000,00 €	10 000,00 €		
Manutan Collectivités	Partenariat	Accord-cadre (minimum reversé HT)	3 000,00 €			
Société Générale	Partenariat	Accord-cadre	3 000,00 €			
Société Générale	Partenariat	Accord-cadre				
Sodexo Santé médico social	Partenariat	Partenariat	15 000,00 €	15 000,00 €		

INFORMATION SUR LES LEGS IMMOBILIERS :

Le montant indiqué en engagements reçus et donnés (bas de bilan) correspond aux legs immobiliers recus pour le compte des associations adhérentes (détail page suivante).

IMMEUBLES MIS A DISPOSITION DES ASSOCIATIONS

Noms	Association	Nature de l'immeuble	Type de mise à disposition
<u>DONATIONS</u>			
Donation FOUCHER	APEI ENTRE MARNE ET BRIE (94)	Un terrain sis à VALENTON (94) 14 rue Francisco Ferrer + constructions réalisées par l'Apei Entre Marne et Brie Estimation 2001 : 790 000 FRF soit 120 434 € Estimation juillet 2010 : 1 590 000 €	<u>Bail emphytéotique du 24 juin 2002, d'une durée de 60 ans, à compter rétroactivement du 24 août 1971, et jusqu'au 23 août 2031. Novembre 2014 : acte de donation signé le 10/11/2014</u>
Donation FACON	Les Papillons Blancs de Douai (59)	1 parcelle de terre à bâtir située à SIN LE NOBLE, rue Daniel Féry, pour une contenance de 8a 34ca. Estimation 1995 : 100 000 FRF soit 15 245 € Estimation 2012 : 50 000€	Acte de donation de Madame FACON-BLASSEL à l'UNAPEI établi le 7 septembre 1995. Apport partiel envisagé, mais pas de suite donnée à cette procédure par l'Association. Avril 2014 : Acheteur potentiel
Donation Mairie d'Anse	AGIVR de Villefranche s/Saône (69)	Immeubles comprenant bâtiments d'habitation avec cour et jardin attenants, lieudit Brianne Sud d'une contenance totale de 10a 00ca. Estimation 1999 : 250 000 FRF soit 38 112 € Estimation service des domaines 01/2016 : 278 000 €	Acte de donation de la Commune d'Anse à l'UNAPEI en date du 25 juillet 1995 prévoyant la mise à disposition des biens au profit de l'AGIVR, association bénéficiaire de la donation. Le 20/05/2016, l'AG autorise le transfert du bien immobilier. Le 11/10/2017 : signature de l'acte partiel d'actif intégrant les modifications demandées par l'AGIVR, le bien sera vendu par cette dernière
M. DU CREST	Papillons du Finistère (29)	Donation immeuble comprenant 4 appartements 63 chemin des potiers 29000 QUIMPER. Estimation 2017 : 94500 €	Passage CA Unapei 30.09.2017. Le bien sera conservé par l'association en vue de l'hébergement de personnes handicapées. Donation numéraire afin de réaliser les travaux d'aménagement. Rédaction projet d'apport partiel d'actif en cours – validation à prévoir lors de l'AG du 01.06.2017 à Lille.
Melle GAUQUELIN	Apei du Bocage Virois (14)	Legs particulier comprenant une maison d'habitation à Condé Sur Noireau (14110) – estimation 2017 : 90.000 €	Passage CA Unapei 03.10.2015 08.11.2017 : L'association souhaite Rédaction projet d'apport partiel d'actif
<u>SUCCESSIONS</u>			
Legs GADZALINSKI	Apei du Valenciennois (59)	Une maison à ANZIN (Nord) 35 rue du Docteur Vallée. Estimation 1999 : 200 000 FRF soit 30 489 € Estimation février 2012 : 200 000 € 2014 : 1/12ème Une maison à Bruay sur l'Escaut (Nord) estimée à : 44,000 €	Attestation de propriété établie le 11 juillet 1996 au profit de l'UNAPEI et arrêté préfectoral du 27 avril 1995 acceptant que l'immeuble soit conservé par l'association. Le 01/02/2017 vente de la maison à Bruay sur l'Escaut en cours à 44 000 net vendeur.
Legs AMADON	ADAPEI du Puy-de-Dôme (63)	Un terrain sis sur la commune de Saint-Beauzire, en indivision avec Madame FAYET, sœur de Madame AMADON. Estimation 190 500 F en 1995 soit 29 041 € Estimation 29 000 € en 2012	Mise à disposition du terrain par l'Unapei
GONZALES	Association le Colombier (95)	Local commercial rue Kellerman à Soisy Sous Montmorency (25m ² – 2 pièces) Estimation 18 294 € en 2010	Convention de mise à disposition en septembre 2011
BARBIER	Apei du Pays du Mont Blanc (74)	UNAPEI - Rapport Financier 2017 - Budget 2019 Propriété comprenant un hangar destiné à être détruit et diverses parcelles en nature de pré Estimation : 103 000 € en novembre 2010	Convention de mise à disposition en mars 2011

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1/ Constitution d'un fond de dotation

En décembre 2013, le conseil d'administration de l'UNAPEI a adopté les statuts d'un fonds de dotation et a contribué à la constitution de sa dotation à hauteur de 100 000€.
Suite à la décision d'affectation de l'AG du 20 mai 2016, un versement complémentaire de 200 000 € a été payé dans les comptes 2017

2/ Provisions pour dépréciation des comptes d'association

A compter du 01/01/2010, les provisions sont constituées en fonction de la nature du risque.
Elle s'applique à partir de l'année n-1 de la clôture de l'exercice.

3/ Rémunération des administrateurs

Pas de rémunération allouées aux administrateurs.

5/ Ventilation du compte de résultat par secteur fiscal

	secteur lucratif	secteur non lucratif	Total
Produits	2 229 673	4 284 026	6 513 699
Charges	2 065 531	3 878 172	5 943 703
Résultat	164 142	405 854	569 996
IS	-17 639	0	-17 639
Résultat net	181 781	405 854	587 635

6/ Mise en place de l'appel à la générosité du public

Au cours de l'année 2014, le pôle communication et développement des ressources a été créé au sein de l'Unapei.
Ceci afin de répondre à l'une des priorités du Projet Associatif Global : S'ouvrir à de nouvelles ressources.
L'Unapei a renouvelé sa demande auprès de la préfecture pour faire appel à la générosité du public sur l'année 2017.

7/ Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le montant du CICE s'élève à 17 639 € au titre de l'exercice 2017 et a été porté au crédit du compte Impôt sur l'excédent.
Le CICE est principalement affecté à la réalisation d'efforts en matière d'investissement, de formation, de recrutement.

LE COMPTE EMPLOIS-RESSOURCES

1- PRESENTATION DU COMPTE EMPLOIS-RESSOURCES (CER)

Parce que l'UNAPEI a fait appel à la générosité du public en 2016 et que l'association entre ainsi dans le cadre de la loi n°91-772 du 7 août 1991, il a été établi un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) au 31/12/2016.

Le CER a pour finalité de pouvoir suivre les ressources collectées auprès du public par type de dépenses. Mais afin de donner une information globale, comparable et transparente aux donateurs comme aux utilisateurs des comptes, le CER répertorie également toutes les recettes et les dépenses de l'association. Il doit donc correspondre à l'ensemble des produits et charges du compte de résultat.

La présentation du compte d'emploi annuel global en adéquation avec le compte de résultat permet donc d'identifier l'ensemble des produits et charges de l'association et, au sein de cet ensemble, la part des ressources collectées auprès du public affectées aux emplois de l'exercice.

2- METHODE D'ELABORATION

Le CER est structuré de façon suivante :

Les colonnes 1 et 2 du tableau figurant en annexe 1 de cette note doivent correspondre au total des charges et des produits du compte de résultat.

Les colonnes 3 et 4 ont pour objectif d'affecter les produits liés à la générosité du public par type d'emploi et d'assurer le suivi des ressources non utilisées.

Les charges et les produits du compte de résultat sont affectés analytiquement selon leur origine et leur utilisation.



- Les coûts directement affectables à une mission sociale sont imputés dès l'enregistrement comptable de l'opération
- Les coûts non directement affectables sont répartis en fonction de clés explicites ci-après.

La méthode d'élaboration et les clés de répartition indiquées ci-après ont été avalisées par le Conseil d'Administration en date du 02/04/2016.

3- RESSOURCES

Les ressources doivent être ventilées de la façon suivante et figurer en colonne 2 (et 4 s'il s'agit d'une ressource collectée auprès du public) :

- **Ressources collectées auprès du public** : Dons manuels, legs et autres libéralités, autres produits liés à l'appel à la générosité du public.
- **Autres fonds privés** : comprennent les fonds versés par des entreprises sous forme de mécénat et partenariat.
- **Subventions et autres concours publics** : reprend les subventions versées par l'Etat, les collectivités territoriales et autres autorités administratives.
- **Autres produits** : comprennent les produits divers (inscriptions journées et colloques, refacturation formation), cotisations et contributions, ventes de guides, produits financiers, produits exceptionnels et transfert de charges.
- **Les reprises de provisions.**
- **Report des ressources non utilisées des campagnes antérieures.**

L'ensemble des ressources collectées par l'UNAPEI a donc été réparti conformément à la nomenclature du CER. L'affectation a été faite à partir d'une balance comptable puisque chaque ressource est déjà répartie selon sa nature en comptabilité.

4- EMPLOIS

Les emplois doivent être ventilés de la façon suivante et figurer en colonne 1 (et 3 s'il s'agit d'une ressource collectée auprès du public) :

- **Missions sociales :**

L'UNAPEI disposant en interne d'une comptabilité analytique, les emplois sont déjà répartis par type de missions sociales. Nous en avons identifiés trois qui sont :

- ✓ Soutien et conseils aux associations de parents et de personnes handicapées
- ✓ Aide et soutien aux personnes handicapées et leurs familles
- ✓ Valorisation de l'image de la personne handicapée dans la société

Ce poste inclut :

- Des coûts directs nécessaires à la bonne réalisation des missions sociales (frais liés à l'organisation des journées thématiques, des commissions spécialisées, frais impression des guides, charges du personnel œuvrant intégralement sur une ou plusieurs missions sociales, etc)
- Des coûts indirects représentant une quote-part des charges de structure et des charges du personnel des fonctions supports. Cette quote-part est déterminée en fonction d'une clé de répartition expliquée ci-dessous.
Ces coûts indirects sont isolés dans des rubriques analytiques dont l'intitulé commence par « à répartir ». Nous avons :
 - ✓ A répartir informatique
 - ✓ A répartir siège
 - ✓ A répartir services généraux

Il a été déterminé, pour les services supports, un pourcentage d'affectation aux missions sociales et aux fonctions supports (frais de fonctionnements) :

Services	Missions sociales	Fonctions supports
Direction générale	50%	50%
Secrétariat général	20%	80%
Ressources humaines	50%	50%
Services généraux	80%	20%
Informatique	80%	20%
Comptabilité	30%	70%
Imprimerie	90%	10%

Ainsi, la quote-part des coûts indirects, hormis la quote-part du salaire brut des services supports déterminés en fonction des clés de répartition ci-dessus, se calcule à partir du pourcentage suivant :

Masse salariale des salariés affectés aux missions sociales(*)
Masse salariale globale de l'année

(*) Est égale à la somme de la masse salariale brute des salariés directement impactés par les missions sociales + la masse salariale des services supports pour la partie missions sociales (déterminée avec les % d'affectation précisés au-dessus).

- **Frais de recherches de fonds :**
Ces frais sont isolés dans une rubrique analytique spécifique. Cela concerne essentiellement l'impression et l'affranchissement des mailings d'appels aux dons.
- **Frais de fonctionnement :**

Il s'agit des charges isolées dans les sections analytiques « à répartir » précisés plus haut, déduction faite de la quote-part affectée aux missions sociales.

5- PRINCIPE D'AFFECTATION PAR EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

Les ressources collectées auprès du public dans l'année, sont affectées aux emplois selon l'ordre de priorité suivant :

- ✓ 5 % aux frais d'appel à la générosité du public
- ✓ Le solde (soit 95 %) étant affecté aux missions sociales